

République Française
Département de l'Yonne

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 31 mai 2024 à 20 heures
Convocation du 24 mai 2024

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Maire,
Membres : Nathalie OUDIN, Louis ALEKSANDROSKI, Adjoint
Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT,
Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT,
Christophe MILCENT, Marjorie MOLUSSON conseillers municipaux.
Absent : Firmin MAURICE
Secrétaire de séance : Virginie BEAUCOURT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les procès-verbaux des séances des 11 et 24 avril 2024 ont été adressés aux membres du conseil municipal avant la présente séance, ils ne soulèvent aucune objection et sont adoptés à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance,
- Budget principal – Décision modificative n°1,
- Demande de subvention complémentaire par le judo club de Chablis,
- Vente de la lame,
- Elections européennes du 9 juin 2024 – Tenue du bureau de vote,
- Rénovation énergétique de la salle du pâtis – Demandes de subvention et plan de financement,
- Rénovation énergétique du logement de la boulangerie – Demandes de subvention et plan de financement.
- Comptes-rendus des commissions,
- Questions et informations diverses.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme Virginie BEAUCOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 22/2024
Budget Principal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire fait part au conseil que lors de la rédaction de la délibération n° 12/2024 le déficit d'investissement est erroné. En effet l'excédent de clôture de l'exercice 2022 n'a pas été repris.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 90 024,31 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	+	84 388,96 €
Résultat de l'exercice 2023	+	90 024,31 €
Excédent au 31.12.2023	+	174 413,27 €
Déficit reporté C/001	-	40 569,29 €
Restes à réaliser	+	5 533,00 €
Virement section investissement C/1068	+	35 036,29 €
Excédent reporté C/002	+	139 376,98 €

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 12/2024.

Délibération n° 23/2024
Demande de subvention complémentaire par le Judo club de Chablis

Monsieur le Maire fait part au conseil que le Judo Club Chablisien sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 100 €. En effet à l'occasion de l'organisation d'une grande journée de promotion des associations du territoire de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs qui a eu lieu le 25 mai dernier, le judo Club Chablisien a souhaité la venue d'un champion olympique de judo. Le coût de cette prestation est de 2 500 € sera réglée par le club et les différentes subventions sollicitées.

Le conseil municipal après délibération

ACCEPTE par huit voix pour, une voix contre (Mme Virginie Beaucourt) et une abstention (M. Sylvain Jacquinet) le versement d'une subvention complémentaire de 100 € (cent euros) au Judo Club Chablisien.

Délibération n° 24/2024
Rénovation énergétique de la salle socio-culturelle

Monsieur le Maire fait part au conseil que le projet de rénovation énergétique de la salle socio-culturelle, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base de l'audit énergétique établi par le cabinet Energio, à 54 400 € HT. Les travaux prévus sont : isolation par l'intérieur, remplacement des menuiseries anciennes en bois par du PVC, des radiateurs par des radiateurs électriques performants et des pavés lumineux par un éclairage LED, l'installation d'une ventilation simple flux et d'un thermostat d'ambiance.

Ce projet étant susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du fonds vert, d'une subvention régionale au titre d'EFFILOGIS et d'une participation de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs au titre du fonds de concours,

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Union Européenne		
Etat - DETR	21 760,00 €	40 %
Etat – autre (à préciser) – Fonds vert	5 440,00 €	10 %
Conseil Régional - Effilogis	5 440,00 €	10 %
Conseil Départemental		
Fonds de concours CC Chablis Villages et Terroirs	2 720,00 €	5 %
Autres (à préciser)		
Sous-total subventions publiques*	35 360,00 €	65,00 %
Fonds propres	19 040,00 €	
Emprunts		
Sous-total autofinancement	19 040,00 €	
Total HT	54 400,00 €	

*dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le plan de financement ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2024,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération n° 25/2024
Rénovation énergétique du logement de la boulangerie

Monsieur le Maire fait part au conseil que le projet de rénovation énergétique du logement de la boulangerie, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base de l'audit énergétique établi par le cabinet Energio, à 79 300 € HT. Les travaux prévus sont : : isolation par l'extérieur de la façade ruelle de la Paix, isolation intérieure pour les autres murs, remplacement des menuiseries par du double vitrage en PVC, installation d'une pompe à chaleur air-eau et d'un thermostat d'ambiance.

Ce projet étant susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du fonds vert, d'une subvention régionale au titre d'EFFILOGIS et d'une participation de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs au titre du fonds de concours,

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Union Européenne		
Etat - DETR	23 790,00 €	30 %
Etat – autre (à préciser) – Fonds vert	7 930,00 €	10 %
Conseil Régional - Effilogis	7930,00 €	10 %
Conseil Départemental		
Fonds de concours CC Chablis Villages et Terroirs	16 747,00 €	21,12 %
Autres (à préciser)		
Sous-total subventions publiques*	56 397,00 €	71,12 %
Fonds propres	22 903,00 €	
Emprunts		
Sous-total autofinancement	22 903,00 €	
Total HT	79 300,00 €	

*dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le plan de financement ci-dessus,

1

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2024,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération n° 26/2024
Vente de la lame

Le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 24 avril 2024 avait décidé la vente du tracteur communal et de la lame. L'acquéreur du tracteur n'était pas intéressé par la lame, celle-ci a été mise en vente seule. Deux entreprises de la commune ont déposé leur candidature : le GAEC Merschiltz Père et Fils et la SCEV de la Scordée. Les représentants

de ces deux structures ont été invités à assister au tirage au sort qui désignera l'acquéreur. C'est le bulletin de la SCEV de la Scordée qui a été tiré. Le conseil charge Monsieur le Maire d'émettre le titre d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'encontre de la SCEV de la Scordée.

Elections européennes du 09 juin 2024 Tenue du bureau de vote

Les tours de garde pour la tenue du bureau de vote du 09 juin prochain est arrêté par les membres présents.

Comptes-rendus des commissions

- Commission extra-muros : Madame Nathalie Oudin précise qu'environ 700 m³ de cailloux ont été livrés. Les chemins ont été très abimés par les fortes pluies et l'intervention des entreprises a été programmée.
- Commission animation et fêtes : Monsieur Louis Aleksandroski fait part que l'organisation du 14 juillet avance bien. Cette année c'est l'Amicale Bouliste de Chichée qui est en charge de la buvette et de la restauration. Le groupe qui animera cette journée a été retenu et le feu d'artifice commandé.
- Commission fleurissement : Madame Sabine Aleksandroski indique que les plantations sont achevées. La visite de conseil du comité du concours des villages fleuris a eu lieu courant du mois de mai apportant de précieuses recommandations.

Questions diverses

- Monsieur le Maire a reçu une sollicitation pour l'installation d'un camion pizza pour un soir par semaine de 17 heures à 21 heures. Le conseil n'émet pas d'objections à cette demande.
- Le conseil décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Celle-ci sera sollicitée pour faire un état des lieux de l'église et les travaux urgents à réaliser. La cotisation annuelle est de 100 €.
- Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a été invité par Monsieur le Maire de Fleys a assisté à une séance du conseil municipal. A l'ordre du jour était notamment débattu un point sur la dalle à marc de Fleys. Lors des vendanges 2023 plusieurs communes ont été interpellées par la DDT pour des dalles à marc non conforme. L'entreprise qui récupère les marcs indemniserait les producteurs à hauteur de 5,00 € la tonne. La FDAC envisage de mettre à profit cette somme pour mettre aux normes les dalles à marc en lieu et place des communes. Il serait envisagé de construire une dalle commune pour Fleys et Chichée. Le projet mérite réflexion sachant que la dalle de Chichée est située dans une zone pavillonnaire avec les désagréments que cela engendre.
- Suite au sinistre sur le mur du cimetière et l'abri bus, Monsieur le Maire indique que l'expert passera le 20 juin prochain. Un devis pour la réparation du mur sera sollicité auprès d'une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 05.